



# Fiche du fonds AXA Invest4P AXA IM Cash

## Description

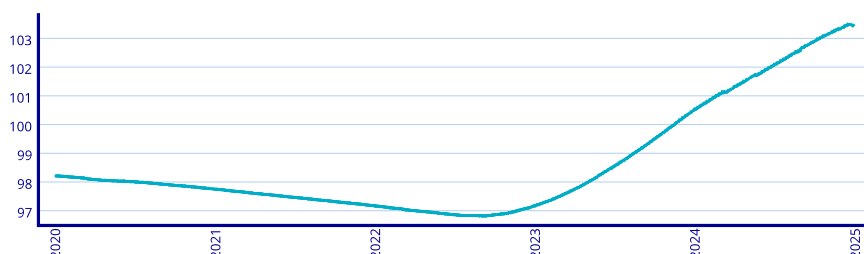
Un contrat d'assurance-vie de la branche 23 est un contrat d'assurance-vie qui est lié à un fonds d'investissement interne géré par AXA Belgium et qui investit dans un ou plusieurs fonds d'investissement, appelés fonds sous-jacents. Le rendement de ce contrat dépend donc du rendement desdits fonds sous-jacents et peut aussi fluctuer positivement et négativement dans le temps. Le risque financier lié à ce contrat d'assurance-vie est dès lors supporté entièrement par le client.

## Politique d'investissement du fonds d'investissement interne

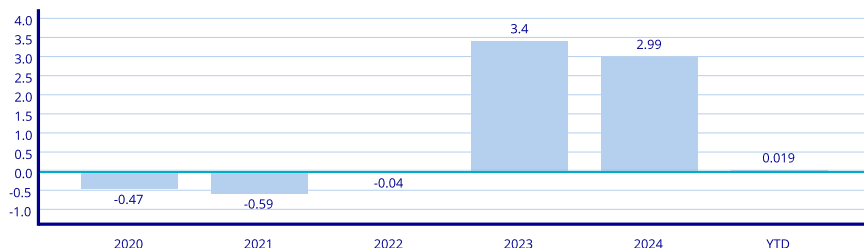
L'objectif du fonds interne est d'offrir une participation dans un ou plusieurs compartiments à gestion active d'un organisme de placement collectif, investissant principalement dans des titres de créance de grande qualité négociables à court terme.

## Evolution d'inventaire <sup>1 4</sup>

Valeur d'inventaire du fonds interne: Au: 02/01/2025 103.46



## Performance annuelle (%) <sup>2 4</sup>



## Rendements cumulatifs <sup>4</sup>

	1M	3M	6M	YTD
	0,10%	0,56%	1,33%	0,02%
	1Y	3Y	5Y	10Y
	2,90%	6,48%	5,33%	-

## Rendements annualisés <sup>4</sup>

	1Y	3Y	5Y	10Y
	2,90%	2,12%	1,04%	-

## Volatilité <sup>3 4</sup>

	1Y	3Y	5Y
	0,10%	0,19%	0,19%

## Nom:

AXA Invest4P AXA IM Cash

## Gamme:

AXA Invest4P

## Branche:

Contrat d'assurance-vie de la branche 23

## Caractéristiques

- Nom de la gamme produit: AXA Invest4P
  - Droit applicable au produit: Droit belge
  - Pays d'origine du fabricant: Belgique
  - Durée: Duration illimitée
  - Investissement minimal: pas de minimum lié au fonds interne
- Nom du fonds d'investissement interne: AXA Invest4P AXA IM Cash
  - Type: Monétaire
  - Date de lancement: 02/01/2024
  - VNI au lancement: 100
  - Devise: Euro
  - Publication de la VNI: axa.be
- Nom du Fonds sous-jacent: AXA Tresor Court Terme C
  - ISIN:FR0000447823
  - Distributeur du fonds sous-jacent: AXA Investment Managers Paris
  - Informations relatives à la durabilité: art. 8

## Frais

### Frais d'entrée maximum

Maximum 3.5%

### Frais de sortie maximum

3,6% qui diminue mensuellement de 0,1%, dès l'activation de la branche 23

### Frais de transfert

non

### Frais de gestion du fonds d'investissement interne

0.3%

## Fiscalité

AXA Invest4P (volet invest)

Une taxe sur les primes de 2,00% est due en cas de versement de prime par une personne physique.

Le placement est exempté de taxes boursières et aucun précompte mobilier n'est dû sur les retraits.

1. La valeur nette d'inventaire (VNI) du fonds d'investissement interne dépend de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés financiers. Cette valeur nette d'inventaire est calculée en divisant la valeur totale du fonds par le nombre d'unités qu'il contient.

2. Year to date (YTD) : il s'agit du rendement depuis le début de l'année calendaire jusqu'à aujourd'hui. Par exemple, le rendement YTD au 12 avril montrera le rendement cumulé pour la période allant du 1er janvier au 12 avril inclus.

3. La volatilité est une mesure des amplitudes des variations des cours d'un fonds d'investissement. Si le cours d'un fonds fluctue fortement de haut en bas, la volatilité est considérée élevée. La volatilité est une mesure du risque encouru par l'investisseur.

4. Le fonds d'investissement de la branche 23 AXA Invest4P AXA IM Cash ayant été constitué le 02/01/2024, les informations disponibles sur la valeur d'inventaire nette, les rendements et la volatilité sont incomplètes. Ce fonds investit entièrement dans le fonds sous-jacent AXA Tresor Court Terme C. Il est dès lors possible de simuler la valeur d'inventaire nette, les rendements et la volatilité sur la base des données antérieures. La valeur d'inventaire nette, les rendements et la volatilité mentionnés tiennent compte des taxes et des frais de gestion du fonds mais pas des taxes et frais éventuels du contrat d'assurance-vie. La valeur d'inventaire nette, les rendements et la volatilité affichés sont basés sur des données passées et n'offrent en aucun cas une garantie quant à leur évolution future.

### A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



La classe de risque se situe entre 1 et 7 (où 7 correspond au niveau de risque le plus élevé). Cette classe de risque peut évoluer dans le temps et est recalculée au moins une fois par an.

Avant d'investir, nous vous conseillons de vérifier si vous comprenez les caractéristiques et les risques du fonds associés à ce produit :

Principaux risques liés aux fonds de la branche 23

**Risque de marché:** une assurance placement est liée à un fonds d'investissement interne dont la valeur fluctue selon l'évolution des fonds sous-jacents et des marchés financiers. Ce risque financier est toujours à charge du preneur d'assurance. Selon que la valeur du fonds est plus élevée ou plus faible qu'au moment du versement, le preneur d'assurance réalisera un bénéfice ou essuiera une perte au moment du prélèvement.

**Risque de liquidité:** dans le cas d'une assurance placement, des situations exceptionnelles sur les marchés financiers peuvent entraîner la suspension de la cotation de la valeur du fonds d'investissement sous-jacent. Il existe donc un risque que le paiement du capital ou le prélèvement soit retardé ou suspendu.

**Risques liés à la gestion des fonds:** les fonds sous-jacents d'une assurance placement sont investis conformément à une politique d'investissement préétablie à laquelle des risques définis sont liés. Malgré l'expertise des gestionnaires, ces placements ne génèrent pas toujours les résultats attendus.

### A risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Tout placement implique la prise de connaissance par le souscripteur ou le candidat-souscripteur du règlement de gestion, des conditions générales et du document d'informations essentielles. Vous pouvez consulter ces documents auprès de votre intermédiaire d'assurance ou sur notre site Web [www.axa.be](http://www.axa.be).

N'hésitez pas à prendre contact avec votre intermédiaire d'assurance. Il se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les informations sur le produit. Il vérifiera si le produit est conforme à vos exigences et besoins et s'il vous convient, compte tenu de vos connaissances et expérience. S'il dispense des conseils, il veillera également à ce que le produit réponde à votre objectif d'investissement et à ce qu'il soit adapté à vos moyens financiers.

Plaintes: Si nécessaire, vous pouvez faire appel à notre service Customer Protection, Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles ; e-mail : [customer.relations@axa.be](mailto:customer.relations@axa.be). Si vous estimez ne pas avoir obtenu, de cette façon, la solution adéquate, vous pouvez vous adresser au Service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles. Vous avez toujours la possibilité de saisir le tribunal.